



Lille, le 24 juin 2013

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois
59600 ASSEVENT
Tel : 06.85.20.34.90.
E-mail : s3-lille@snepfusu.net

A

Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE
Monsieur CALAIS, IA-IPR EPS, Délégué Académique à l'Action Sportive,

OBJET : Réflexion concernant la mise en œuvre de la journée du Sport Scolaire du mercredi 18 septembre 2013.

Monsieur le Recteur,

Dans le cadre du courrier que vous avez adressé aux Chefs d'établissements, en date du 4 juin 2013, sur le déroulement de la journée du Sport Scolaire du mercredi 18 septembre 2013, nous tenons à vous exprimer le point de vue du SNEP/FSU et d'une majorité de collègues qui ont réagi au travers des recommandations faites dans ce courrier.

En effet, autant nous sommes favorables à un éclairage et une mise en valeur du Sport Scolaire lors de cette journée, autant réduire cette journée à son inscription dans une thématique orientée essentiellement sur le concept de « santé - citoyenneté » nous semble très réducteur.

Nous adhérons au dynamisme que provoque cette journée pour le lancement du Sport Scolaire dans les établissements (quoique un peu tôt à organiser dans l'année en Lycée), mais nous pensons qu'un cadrage trop contraignant bride l'innovation et les particularités établissements auxquels les collègues d'EPS sont attachés dans le projet de développement de leur AS.

Enfin le prévisionnel de cette action, que vous demandez en amont, au travers du fichier excel formulaire PNSS 2013 nous pose des questions :

- Il ouvre la possibilité d'organiser cette journée à une autre date ?
- Que veut dire dans l'item : Association Sportive en projet ?
- Comment voulez-vous remplir l'item «différenciation filles garçons» participants à l'action journée du Sport Scolaire de rentrée à cette période de l'année ?

Au-delà de ces remarques, le SNEP/FSU, en tant qu'administrateur du Sport Scolaire de l'UNSS, est attaché au bon déroulement de cette journée pour favoriser le fonctionnement des AS au sein des établissements du second degré.

Pour terminer ce courrier, nous voudrions, Monsieur le Recteur, Monsieur le Délégué Académique à l'Action Sportive, vous signaler que, pendant l'année 201-2013, le SNEP/FSU et les élus des AS ont apporté une contribution à la réflexion sur le PNDSS Académique au travers de plusieurs réunions et contacts avec le Directeur Régional de l'UNSS et que nous nous étonnons de ne pas avoir eu, au moins, la réunion d'un Conseil Régional de l'UNSS pour pouvoir en débattre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille, Monsieur le Délégué Académique à l'Action Sportive, à l'expression de notre considération distinguée.

Marc BOULOGNE,
Secrétaire Académique du SNEP-FSU